

♦ 4^{ème} point : «Le TCCBS va être revu !»

En effet, l'Inspection Générale des Finances est en pleine étude de la situation et cela notamment à la suite de la féminisation des détentions Hommes.

Il faut rappeler que le TCCBS est de 19% en détention Hommes et 30% en détention Femmes.

L'objectif pour l'Unité Syndicale est bien de relever le taux de 19% partout afin que nous puissions renforcer les effectifs et pallier aux différentes absences.

A savoir, qu'1 point de TCCBS est équivalent à un peu moins de 200 Agents !

L'objectif est bien d'avoir demain un TCCBS à 24 ou 25% pour l'ensemble des structures.

De même, l'audit des établissements doit continuer plus que jamais ; la conclusion de certains audits a mis en lumière des carences en effectif, mais aussi des problématiques de gestion et d'organisation. L'intégralité des établissements doit être évaluée afin de budgétiser les emplois nécessaires aux fonctionnements de ceux-ci. Pour cela, l'Unité Syndicale s'emploie à dynamiser le processus.

♦ 5^{ème} point : «Paiement des heures supplémentaires pour tous, en service postés ou en postes fixes !»

Depuis des années, nous assistons au sein des Etablissements Pénitentiaires à une vraie manipulation des chartes des temps et à un « tripatouillage maison » pour les heures supplémentaires.

Dorénavant et à compter du 1^{er} juillet 2009, tous les Personnels de Surveillance y compris en postes fixes pourront choisir entre la récupération et le paiement des heures supplémentaires.

♦ 6^{ème} point : «Suspension des RPE sans moyens et prise en compte des problématiques de la surpopulation pénale»

Ce point qui fait débat et qui a forcé la CGT à partir, suspend les mises en œuvre des RPE.

Comment pouvons-nous accepter sous prétexte d'une certification AFNOR, et d'une remise de diplômes aux Directeurs bien notés accompagnés d'un globe de cristal, que les Agents subissent continuellement l'application de mesures RPE sans aucun moyen humain, matériel, alors même que la surpopulation pénale bat son plein !

Désormais et pendant la suspension, un cahier des charges définissant les conditions à remplir pour la mise en place des RPE fixera des recommandations sur les moyens humains et matériels indispensables à leurs mises en œuvre.

De plus, la circulaire du 5 juin 2008 développant par exemple le sport le week-end pour la population pénale et l'allongement des parloirs notamment, va être réexaminée afin de tirer les conséquences de l'accroissement des contraintes et les conséquences sur la population carcérale sur l'organisation de la journée de travail en détention pour les agents.

♦ 7^{ème} point : «Nouveau référentiel métier»

Depuis des années, aucune lisibilité n'existe sur les rôles et les missions de l'ensemble des Personnels en tenue au sein des services et établissements de l'Administration Pénitentiaire.

Un nouveau «référentiel Métier» sera discuté et mis en place permettant la prise en compte des évolutions les plus récentes des fonctions et des missions exercées par les Agents et permettra d'officialiser certaines missions dévolues aujourd'hui aux Personnels de Surveillance et non valorisées et reconnues.

♦ 8^{ème} point : «Bureau d'Aide Sociale à l'A.P. dédié aux Personnels pénitentiaires»

Un bureau de l'Action Sociale sera créé dès le 1^{er} Juillet 2009. Ce bureau sera chargé à la fois de gérer la situation des logements pour les Agents, le soutien psychologique lors d'agressions notamment et la gestion des événements graves mais aussi la situation de la garde d'enfants de couples pénitentiaires ou en situation monoparentale, l'accueil des stagiaires.

Pour cela, un renforcement de la fonction d'Aide Sociale par des recrutements de travailleurs sociaux et de psychologues au sein de la Direction de l'AP et des Directions Interrégionales est prévu !

Une première réunion s'est tenue Mardi 12 Mai et une suivante aura lieu le 20 Mai prochain. Madame Lydie BARNET, Actuellement Chef du Bureau RH5 sera dès le 18 Mai chargée de la préfiguration de ce bureau d'Aide Sociale.